

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
9

Séance ordinaire du 09 novembre 2023
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le neuf novembre de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (24) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Bérengère MICODI, Sébastien BURGY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (9) :

M. Adriano MARCUZ (procuration à M. KIMMICH)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY (procuration à M. BOUTHERIN)
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (jusqu'au point n° 12)
Mme Bilge BAYRAM (procuration à M. WOLFF)
Mme Véronique FLESCH
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 9 de l'ordre du jour

Echange de parcelles entre la Ville de Rixheim et les héritiers de Madame WIGNO – impasse des Cèdres

Les héritiers de madame WIGNO se sont manifestés pour proposer à la commune de Rixheim d'acquérir la parcelle cadastrée section DX n° 14 d'une surface de 10,31 ares, en lisère des champs d'Entremont et contiguë à une parcelle communale.

La ville n'étant pas intéressée par un achat, une solution alternative consiste en un échange entre deux parcelles de valeur équivalente.

Aussi, le service du Domaine consulté dans ce cadre a estimé la valeur vénale de la parcelle des ayants-droits de madame WIGNO à 74 200€ dans un avis du 25 octobre 2023.

Toujours selon le Domaine, cette valeur vénale équivaut à une surface de 4,12 ares à détacher de la parcelle souche section DX n° 15.

Bien que les deux parcelles soient classées en zone UD du plan local d'urbanisme, leur valeur n'est pas identique du fait notamment de l'éloignement des réseaux.

Dans ce cadre, un morcellement de la parcelle cadastrée Section DX n°15 a été réalisé par le cabinet OSTERMANN et a abouti à l'inscription d'une nouvelle parcelle au Livre Foncier, désormais cadastrée section DX n°73/15 pour une contenance de 4,12 ares

L'échange des deux parcelles précitées se réaliserait sans versement de soulte, la valeur des deux terrains étant strictement identique.

Tous les frais et taxes résultant de l'échange seraient à la charge des propriétaires de la parcelle section DX n° 14, à savoir les ayants-droits de Madame WIGNO.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'autoriser l'échange de la parcelle cadastrée Section DX n°73/15 appartenant à la ville de RIXHEIM, contre la parcelle cadastrée Section DX n°14 appartenant aux ayants-droits de madame WIGNO ;
- de charger Maître Olivier BELTZUNG, notaire associé à KINGERSHEIM de la rédaction de l'acte d'échange ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 14 novembre 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,

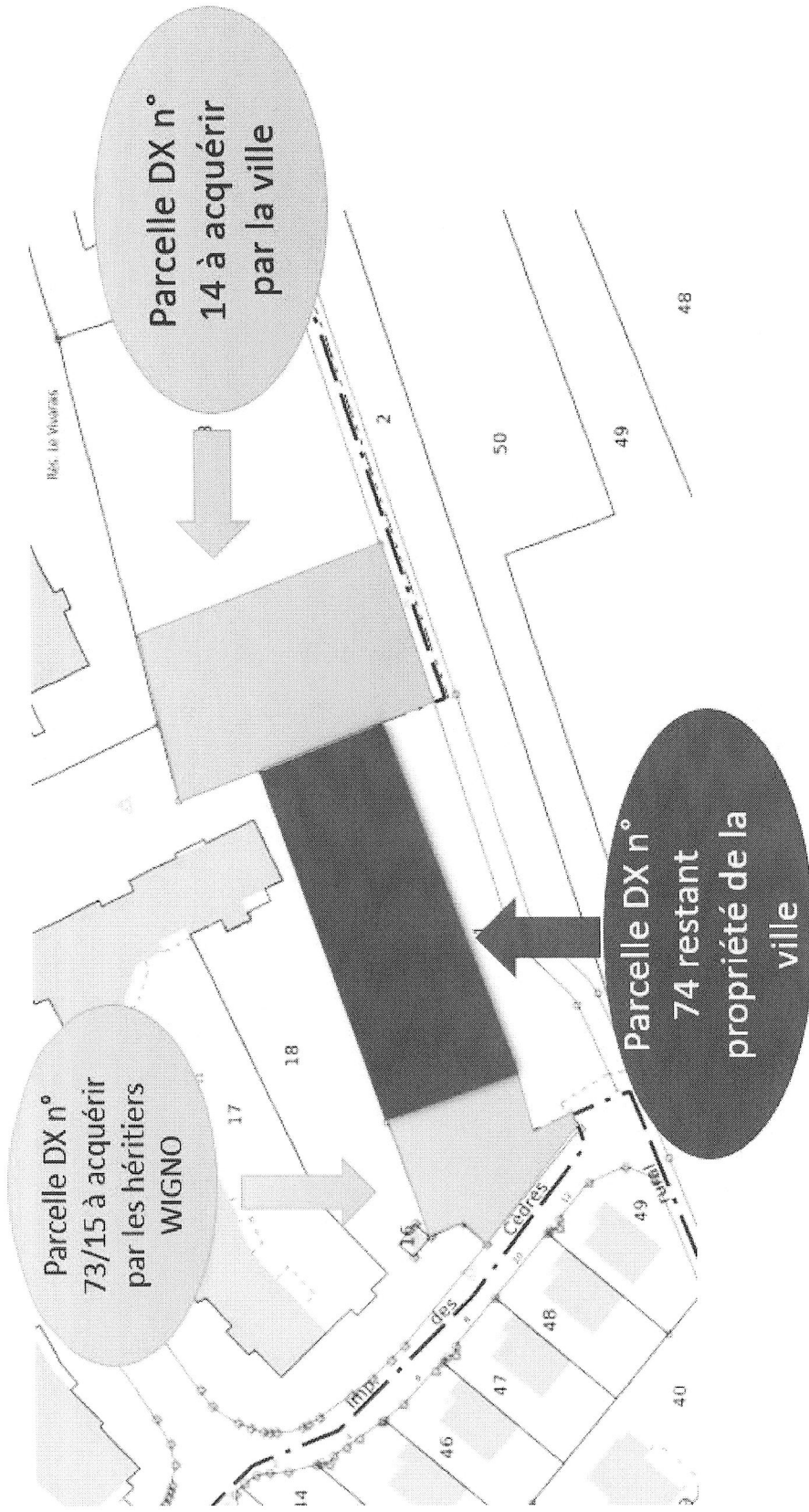


Patrice NYREK

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **15 NOV. 2023**



Ville de Rixheim – Conseil municipal du 09/11/2023 : Annexe à la délibération relative à un échange de parcelles impasse des Cèdres